

4 mois avec sursis pour un agent secret ayant usurpé la qualité de policier

14-11-2007

PARIS, 14 nov 2007 (AFP) - Le tribunal de Paris a jugé coupable, mercredi, un haut gradé des services secrets français d'avoir usurpé la qualité de policier et l'a condamné à 4 mois de prison avec sursis.

Cette affaire, pour le moins rocambolesque, remonte au mois de mai 2002. A cette époque, Didier R., alors numéro deux de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), s'était rendu, accompagné d'un informateur, dans le 16e arrondissement de Paris au domicile de Delphine Jacobson. Elle était en instance de divorce avec Paul-Loup Sulitzer, un dossier qui faisait grand bruit dans les médias. Sur le palier, il avait rencontré l'employée de maison. Celle-ci, soutenue par Delphine Jacobson, a affirmé que Didier R. lui aurait présenté une carte tricolore et déclaré qu'il était de la police, avant de lui demander des renseignements sur Gabrielle Jacobson, la mère de sa patronne, "recherchée par

toutes les polices du monde". Didier R. a démenti pour sa part avoir jamais déclaré qu'il était de la police. Il a déclaré s'être rendu sur place afin de vérifier l'adresse de Seymour Jacobson, le père de Delphine Jacobson. Il enquêtait en effet sur une affaire de trafic d'armes au profit de la Guinée-Bissau et soupçonnait Seymour Jacobson d'être impliqué, aux côtés d'Arcadi Gadaymak, l'un des anciens associés de Pierre Falcone. Avertie des faits par son employée, Delphine Jacobson a affirmé que cette visite avait pour but de la terroriser. Selon elle, cette équipée a été commanditée par son ex-mari qui faisait pression pour qu'elle quitte la France et lui réclame le moins d'argent possible. L'informateur de Didier R. était en effet une connaissance de Paul-Loup Sulitzer et Didier R. aurait, par amitié, rendu un service à son informateur

en l'accompagnant. Des faits qu'a démenti totalement l'agent français. Il a dit avoir été "instrumentalisé" par Mme Jacobson, qui, premièrement, essayait de savoir ce que les services de l'Etat savaient sur son père et, deuxièmement, "a vu l'occasion de tirer à boulets rouges dans le cadre de son divorce". La 10e chambre l'a condamné à verser 1 euro symbolique de dommages et intérêts à Delphine Jacobson.